

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 5 AVRIL 2022**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, cinquième jour du mois d'avril deux mille vingt-deux, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2057-04-22 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 4.1.8 : Autorisation à l'octroi d'un contrat d'entretien ménager.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2058-04-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} mars 2022, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Règlement 2022-358-13

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2022-358-13 adopté par le conseil de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie la hauteur maximale permise pour les bâtiments dans une zone, soit de 9 à 30 mètres.

B) Avis à la CPTAQ - Dossier 435353

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer que les démarches du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vue d'obtenir l'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 5 336 599 pour la création d'une servitude de passage sur les lots 5 336 601, 5 336 602 et 5 336 603 situés en la municipalité d'Henryville sont conformes au schéma d'aménagement et de développement et son document complémentaire. En l'occurrence, le tout vise la régularisation de la situation d'un chalet et son accès en littoral, ce dernier étant construit depuis 1945 et bénéficiant de droits acquis quant à sa localisation. Le projet concerne une construction et des aménagements existants.

1.1.2 Modifications

A) Règlement 566

A.1 Avis favorable du MAMH

Le directeur général soumet que le règlement 566 modifiant le schéma d'aménagement et de développement est entré en vigueur conformément à la Loi le 22 mars 2022 suite à un avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à cette fin. Ce règlement concerne une dérogation en zone inondable pour le réaménagement de l'intersection du chemin des Patriotes Est et de l'Avenue Conrad-Gosselin à Saint-Jean-sur-Richelieu.

A.2 Document indiquant la nature des modifications - Adoption

Le directeur général soumet que suite à l'entrée en vigueur du règlement 566, le « Document indiquant la nature des modifications » doit être entériné par résolution (LAU, art. 53.11.4). Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution à cet effet.

B) Projet éolien de Monnoir - Suivi du dossier

Faisant suite à la demande de rencontre des représentants de la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville concernant le projet éolien de Monnoir et la réception de la résolution 2022-03-057 de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville confirmant l'intérêt de la municipalité relativement au projet, les membres du comité administratif privilégient le statu quo en ce qui a trait au Règlement de contrôle intérimaire actuellement en vigueur relativement à l'implantation d'éoliennes sur le territoire. Le tout est donc référé à la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville. Advenant que la municipalité souhaite demander des modifications au RCI, une résolution du conseil local est sollicitée.

1.2 Urbanisme - Divers

1.2.1 Demandes d'exclusion auprès de la CPTAQ - Procédures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à établir les procédures relatives aux demandes d'exclusion à être déposées auprès de la CPTAQ suite à l'entrée en vigueur du projet de loi 103.

CAPV2022-04-05

1.2.2 PRMHH - Suivi et échéancier

Les membres du comité administratif recommandent la tenue d'une séance de travail au cours des prochaines semaines afin de confirmer les échéanciers et le processus de consultation relatifs au Plan régional des milieux humides et hydriques. En l'occurrence, il est préconisé qu'un site Web dédié explicitement à ce dossier soit mis sur pied prochainement. Par ailleurs, la consultation se tiendra sous forme hybride, soit en visioconférence Zoom et en présence.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Programmes PAU/PME et AERAM - Octroi de prêts

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à octroyer les prêts et aides financières ponctuelles dans le cadre du programme Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises de même que pour le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) décrété par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

2.2 Politique culturelle du Haut-Richelieu 2021-2031 - Approbation

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu a mandaté le Comité culturel du Haut-Richelieu pour procéder aux travaux de révision de la Politique culturelle du Haut-Richelieu 2021-2031;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux et consultations auprès de la communauté se sont chiffrés à 17 655,70\$;

EN CONSÉQUENCE;

2059-04-22 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif autorise le versement d'une somme supplémentaire de 2 655,70\$ au Comité culturel du Haut-Richelieu afin de rembourser la totalité des frais encourus pour la révision de la Politique culturelle du Haut-Richelieu 2021-2031;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin si acceptés par le MCC à même l'enveloppe de l'entente culturelle 2021-2023 à défaut, à même l'enveloppe réservée pour la mise en œuvre de la Politique culturelle du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

2.3 MCC - Demande de subvention

Dans le cadre du programme du ministère de la Culture et des Communications visant la caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à déposer une demande de subvention de 50 000\$.

2.4 Programme L'ARTERRE

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature du protocole d'entente et l'Addenda à intervenir relativement à l'intégration de la MRC du Haut-Richelieu à l'Entente sectorielle relative au programme L'ARTERRE.

CAPV2022-04-05

2.5 FRR Volet 3 - Signature innovation

Le directeur général soumet que l'entente à intervenir avec le MAMH pour le Volet 3 du FRR, soit Signature Innovation, a été reçue. Le processus de signature chemine actuellement au sein de l'appareil gouvernemental.

2.6 FARR - Projet d'amélioration du réseau cyclable Phase III - Asphaltage

Les membres du comité administratif recommandent l'octroi d'un contrat à la firme MSA Infrastructures inc. pour un montant de 378 378,78\$, taxes incluses.

Une résolution est également suggérée à l'effet de modifier le projet déposé dans le cadre du FRR Volet 1. L'aide financière sollicitée sera augmentée d'environ 75 000\$. Il est par ailleurs préconisé que la participation de la MRC soit puisée à même l'enveloppe générale des ressources naturelles.

2.7 Journal de la MRC - Partenariat

CONSIDÉRANT l'offre des représentants du journal *Le Canada Français* visant deux éditions du « Journal de la MRC » au cours de la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE;

2060-04-22 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif accepte la proposition du journal *Le Canada Français* pour deux éditions du « Journal de la MRC » et ce pour un montant de 15 000\$ (taxes en sus);

DE DEMANDER au journal *Le Canada Français* que l'édition du mois de janvier-février traite des « bons coups » de chacune des municipalités;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Saint-Blaise-sur-Richelieu - Personne désignée - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier la nomination de la personne désignée pour l'application du règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles pour la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, soit Mme Audrée Pelchat.

3.2 MRC des Jardins-de-Napierville - Entente intermunicipale et mandat à Compo-Haut-Richelieu inc.

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à conclure une entente intermunicipale avec la MRC des Jardins-de-Napierville. L'autorisation aux signatures et un mandat à Compo-Haut-Richelieu inc. sont également préconisés.

3.3 PGMR - Réalisation conjointe

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville sera desservie via la MRC du Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu inc. dans le cadre de l'exercice de sa compétence, les membres du comité administratif recommandent que la poursuite des travaux de révision du Plan de gestion des matières résiduelles soit faite conjointement. Une résolution à cet effet est préconisée.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 13 avril prochain.

4.1.2 Rapport financier 2021 et rapport du vérificateur externe

Le directeur général soumet que M. Robert Arbour, CPA auditeur, CA, de la firme MPA inc. présentera le rapport financier 2021 et ce, à compter de 18h30 le 13 avril prochain. Le document sera transmis préalablement aux membres du conseil.

4.1.3 Nomination du vérificateur externe pour l'année 2022

Les membres du comité administratif recommandent de renouveler le mandat de M. Robert Arbour, CPA auditeur, CA, de la firme MPA inc. à titre de vérificateur externe des états financiers, livres et comptes de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et ce, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, le tout conformément à l'article 966 du Code municipal. Une augmentation de 500\$ est prévue à l'offre de services. Le directeur général soumet que des honoraires supplémentaires sont à prévoir pour l'audit des dossiers PAU/PME et AERAM.

4.1.4 Commission municipale du Québec - Rapport d'audit de conformité

Le directeur général mentionne que conformément aux demandes de la Commission municipale du Québec, le rapport d'audit de conformité sera déposé en séance ordinaire et figurera sur le site Web de la MRC. Il est précisé que le rapport est favorable pour la MRC du Haut-Richelieu.

4.1.5 Tourisme du Haut-Richelieu - Bilan publicitaire

Le directeur général informe que Tourisme Haut-Richelieu a dépassé l'enveloppe budgétaire dédiée pour la publicité annuelle 2021. En conséquence, les coûts excédentaires seront remboursés à même l'enveloppe prévue pour 2022. Les membres du comité administratif acquiescent à cette procédure de même que la directrice générale de l'organisme.

4.1.6 Demandes d'aide financière

A) La Route de Champlain - Saison 2022

Le directeur général soumet une demande d'aide financière de 75 000\$ en vue de l'exploitation de bateaux-taxis pour la saison 2022, le tout déposé par les représentants de La Route de Champlain. Les membres du comité administratif discuteront avec l'ensemble des membres du conseil de l'orientation à prendre dans ce dossier.

B) Mobilisation pour l'aide aux Ukrainiens - Aide financière à L'ANCRE

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à octroyer une somme de 35 000\$ à L'ANCRE et ce, afin d'engager un chargé de projet pour l'aide aux Ukrainiens. Le tout sera puisé dans l'enveloppe financière FRR Volet 2 générale. Il est précisé que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu versera également un montant de 35 000\$.

CAPV2022-04-05

4.1.7 UMQ - Appel d'offres - Renouvellement en assurance collective

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant le renouvellement de son adhésion au regroupement de l'UMQ pour le régime d'assurances collectives.

4.1.8 Octroi d'un contrat de conciergerie - Autorisation

CONSIDÉRANT le bris de contrat intervenu depuis le 31 mars 2022 pour la réalisation des services de conciergerie;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres requis et l'urgence de procéder à l'octroi d'un contrat pour les services de conciergerie au siège social de la MRC;

EN CONSÉQUENCE;

2061-22

Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif autorise le directeur général à octroyer un contrat de services de conciergerie dès que le processus d'appel d'offres sera complété ;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.2 Divers

4.2.1 Demandes d'appui

A) Financement en formation pour les pompiers

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches des MRC de Maskinongé et Brome-Missisquoi afin que le gouvernement du Québec révise le Programme d'aide financière pour qu'il reflète les besoins des municipalités et élabore également la possibilité d'un financement fixe par candidat et non par groupe de 8 à 16.

B) MTQ - Complexité des démarches et délais

Les membres du comité administratif prennent acte de la résolution transmise par la MRC de Rouville relativement à la complexité des démarches et délais de traitement des dossiers par le MTQ et réfèrent tout appui à chacune des municipalités.

4.2.2 Rivière Richelieu - Vitesse

Les membres du comité administratif prennent acte d'une missive transmise par les représentants de la MRC de la Vallée-du-Richelieu relativement à la vitesse sur la rivière Richelieu.

5.0 ÉVALUATION

5.1 Engagement d'un technicien en évaluation

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'engagement d'un technicien en évaluation suite à un départ à la retraite.

6.0 COURS D'EAU

6.1 Saint-Blaise-sur-Richelieu - Personne désignée - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de Mme Audrée Pelchat à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement au sein de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

6.2 Cours d'eau Normandin-Desranleau - Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Philippe et Saint-Jacques-le-Mineur

6.2.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Normandin-Desranleau situé en les municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Philippe et Saint-Jacques-le-Mineur.

6.2.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Excavation JRD en vue de la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Normandin-Desranleau, pour un montant maximum de 48 401,98\$, taxes en sus.

6.3 Cours d'eau Pir-Vir - Saint-Valentin

6.3.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Pir-Vir situé en la municipalité de Saint-Valentin.

6.3.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Pir-Vir, pour un montant maximum de 20 176,00\$, taxes en sus.

6.4 Rivière du Sud, branches 47 et 48 - Saint-Sébastien

6.4.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 47 et 48 de la rivière du Sud situées en la municipalité de Saint-Sébastien.

6.4.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Excavation JRD en vue de la réalisation des travaux d'entretien des branches 47 et 48 de la rivière du Sud, pour un montant maximum de 31 848,00\$, taxes en sus.

CAPV2022-04-05

6.5 Rivière du Sud-Ouest, branche 31 - Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 31 de la rivière du Sud-Ouest, à savoir : 9316-8631 Québec inc. (20-105-039) 6 359,29\$; Tetra Tech QI inc. 10 084,76\$; 9316-8631 Québec inc. 1 970,67\$; Frais de piquetage (matériel) 32,62\$; Frais d'administration 790,79\$ pour un total de 19 238,12\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

7.0 VARIA

7.1 Programme d'assistance financière pour les Fêtes nationales - Jury/Nomination

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent sollicitent la nomination d'un membre du conseil de la MRC afin d'intégrer le jury de sélection pour le programme d'assistance 2022;

EN CONSÉQUENCE;

2062-22 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit nommé membre du comité « Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du jury de sélection pour le programme d'assistance financière 2022 des Fêtes nationales ;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

2063-04-22 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 5 avril 2022.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier